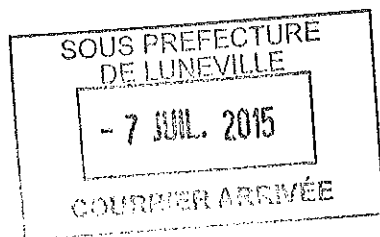


DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS



SEANCE DU 01 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le 01 juillet, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Einville sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30 Présents : 23
Votants : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : 26 Contre : Abstention :

Etaient présents :

M. ACREMENT René, M. BAUDOIN Jacques, M. BERTRAND Hervé, M. BIENTZ Guy, M. BILLIOTTE Daniel, M. BOUCAUD Christian, Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. GOGLIONE Jean-Marie, Mme JACQUOT Dominique, M. JAMBOIS Guy, M. MARCHAL Michel, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, M. SONREL Christophe, Mme VAUDEVILLE Sabrina.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. MARTIN Jean-Paul, M. ZABEL Bernard.

Etaient excusés remplacés par leur suppléant :

M. ARNOULD Philippe, M. HAINZELIN Francis.

Etaient excusés : M. AUBERT Jean-Christophe, Mme FALQUE Rose-Marie, M. LAMBLIN Jacques, M. MERCIER Thierry.

Voix consultative : Mme Sophie LEHE, M. RICHARD Claude

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme GEORGES Marie-Jo

2015-040

Date de convocation
25/06/2015

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président expose la Décision modificative budgétaire n°2 du budget principal.

En 2013 le Conseil Régional nous avait accordé une subvention de 10 000€ pour un projet « création d'outils pédagogiques » pour un montant de dépense de 34 000€.

Un acompte de 40% a été versé le 21/08/2013 soit 4 000 €

Au vue des dépenses réelles (3 644.20€) la subvention allouée devait être de 1 071.82€. Il y a donc une différence de 2 928.18 € à rembourser au Conseil Régional.

Il est proposé au Comité du Pôle de créer l'article 673 au chapitre 67 au budget principal pour un montant de 2928.18 €.

La contre partie sera déduite du chapitre 022 – dépenses imprévues –

Date d'affichage
..../..../....

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
le :

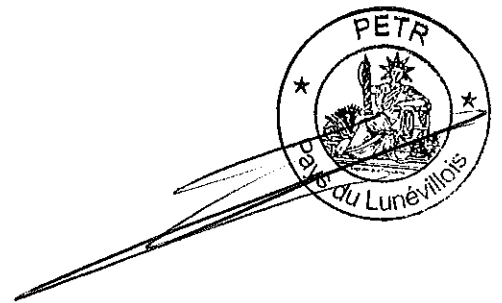
DEPENSES			
Article (chap.)-Opération		Désignation	Montant
673	67	Titres annulés sur exercice antérieur	2 928.18
	022	Dépenses imprévues	- 2 928.18

Après avis favorable du Bureau du Pôle, le comité du Pôle, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 du budget principal

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Einville

Le Président
Hervé BERTRAND



SOUS PRÉFECTURE
DE LUNEVILLE
- 7 JUL. 2015
COURRIER ARRIVÉE